

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

27 septembre 2013

**Laos : Ratifier le Statut de Rome coïncide avec l'engagement à l'état de droit**

La Coalition mondiale appelle le Laos à se positionner en faveur de l'état de droit et de la justice, et à rejoindre la lutte contre l'impunité

**New York/Manille**– Le Laos devrait démontrer son engagement dans la lutte contre l'impunité en rejoignant la Cour pénale internationale (CPI), a déclaré aujourd'hui la Coalition pour la CPI.

Dans une lettre adressée au Président, le lieutenant général Choummaly Sayasone, la Coalition a exhorté le Laos à ratifier le Statut de Rome, afin de tenir son engagement à respecter l'état de droit, la justice internationale et la paix.

« Ratifier le Statut de Rome est une étape essentielle que le Laos devrait franchir s'il veut respecter la justice internationale et l'état de droit », a déclaré Evelyn Serrano, directrice exécutive de FORUM ASIA. « En tant qu'État partie, le Laos pourrait contribuer à façonner le futur du droit et de la justice internationale en participant à l'Assemblée des États parties. »

Les représentants du gouvernement ont fait plusieurs déclarations prometteuses concernant leur position vis-à-vis de la CPI. En plus de sa réponse officielle à l'Examen Périodique Universel du Conseil des droits de l'homme de mai 2010, la République démocratique populaire (RDP) du Laos a également souligné l'importance qu'elle attachait au droit international lors de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur l'état de droit, qui a eu lieu en 2012.

Le fait que le processus de ratification ou d'adhésion aux traités internationaux implique l'adoption d'une législation nationale de mise en œuvre, constitue l'un des obstacles à l'adhésion de la RDP du Laos. La Coalition invite le gouvernement laotien à suivre l'exemple d'autres pays ayant promulgué une loi de mise en œuvre. Plusieurs États non parties sont également parvenus dans une certaine mesure, à incorporer des crimes relevant de Statut de Rome au sein de leur législation nationale.

« Les défis relatifs à la promulgation d'une loi de mise en œuvre pourraient aisément être surmontés s'il existe un engagement suffisamment fort », a affirmé Brigitte Suhr, directrice des programmes régionaux de la Coalition pour la CPI. « Le Laos pourrait prendre exemple sur des pays tels que les Philippines, qui ont promulgué une loi complémentaire avant même de ratifier, et le Viêt Nam, qui a intégré les crimes relevant du Statut de Rome même si à ce jour, il n'est toujours pas un État partie. »

En adhérant au Statut, la RDP du Laos deviendrait le 18<sup>e</sup> pays membre de la région Asie-Pacifique, rejoignant ainsi le Cambodge, les Philippines et le Timor Oriental en tant qu'États parties de la région du Sud-Est asiatique.

**Contexte:** La CPI est la première cour internationale au monde, habilitée à poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Au cœur du mandat de la Cour se trouve le principe de complémentarité, signifiant que la Cour n'intervient que dans le cas où les systèmes judiciaires nationaux n'ont pas la volonté ou la capacité d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. La Cour mène actuellement huit enquêtes dans les États suivants : Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Darfour, Soudan, Ouganda, Kenya,

**CONTACTS**

**À New York:**  
Mme Brigitte Suhr  
Directrice des programmes  
régionaux  
Coalition pour la CPI  
Tel: +1 (646) 465-8540  
[suhr@coalitionfortheicc.org](mailto:suhr@coalitionfortheicc.org)

Mme Linda Gueye  
Directrice de communication  
Coalition pour la CPI  
Tel: + 1 646 465 8516  
[gueye@coalitionfortheicc.org](mailto:gueye@coalitionfortheicc.org)

**À Bangkok:**  
Mme Evelyn Balais-Serrano  
Directrice exécutive  
FORUM ASIA  
[evelyn@forum-asia.org](mailto:evelyn@forum-asia.org)



Libye, et Mali. La CPI a publiquement délivré 22 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. La Cour a rendu un jugement lors de son premier procès, le 14 mars 2013. Deux procès sont actuellement en cours. Le Bureau du Procureur de la CPI a également rendu public qu'il procède actuellement à huit examens préliminaires : Afghanistan, Colombie, le renvoi des Comores, Géorgie, Guinée, Honduras, République de Corée et Nigeria.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial composé d'organisations de la société civile de plus de 150 pays, travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI, garantir une Cour juste, efficace et indépendante, rendre la justice à la fois visible et universelle, et faire progresser les législations nationales visant à rendre justice aux victimes de génocide, de crimes de guerres et de crimes contre l'humanité. [www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

Des experts d'organisations des droits de l'homme membres de la Coalition sont à votre disposition pour plus d'informations et des commentaires. Veuillez contacter : [communications@coalitionfortheicc.org](mailto:communications@coalitionfortheicc.org)